



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE COSUMAF 08/2020

(Session ordinaire du 02 décembre 2020, par visioconférence)

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 02 décembre 2020 par visioconférence, sous la Présidence de l'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM, son Président.

Examinant les demandes d'agrément des acteurs de marché, le Collège a décidé d'octroyer l'agrément d'exercice à :

- la société EMERALD Securities Services Bourse en qualité de société de bourse sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- M. Christian DIN DIKA en qualité de Directeur Général de la société de bourse EMERALD Securities Services Bourse ;
- M. Yannick DIOR SIKAM en qualité de Directeur Général de la société de bourse EDC Investment Corporation ;
- M. Ernst Christian POUHE en qualité de Directeur Général de la société Attijari Securities Central Africa (ASCA).

Ont été agréées en qualité de Conseillers en Investissements Financiers :

- M. Gilles Wileme TCHAMBA ;
- Mme Alvine DOUNHAYA TEMATIO épouse ZANGUE ;
- M. EBANDA ENYEGUE.

Exerçant sa compétence dans le domaine du contrôle des activités des acteurs de marché, les commissaires ont décidé de l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre une société de gestion d'actifs.

Enfin, au titre des opérations de marché, la COSUMAF a décidé d'autoriser l'opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne de la société LA REGIONALE D'EPARGNE ET DE CREDIT SA pour un montant de huit milliards (8.000.000.000) de CFA.

Commencés à 10h00 minutes, les travaux ont pris fin à 13 heures.

Fait à Libreville le 2 décembre 2020



Le Président,

L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM